

**DELIBERATION n° CS 04 10 22**  
**Séance du Mardi 4 Octobre 2022**

**BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoir : 1  
Absent : 6

**Date de la convocation**

Le 23 Septembre 2022

**Date d'affichage**

Le Mardi 4 Octobre 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Claude NEF, Mme Céline SALLES,

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES représenté par M. Christian CUVELLIER, M. Didier DUPRONT représenté par M. Didier CAUSERO

Absent excusé : MM. Patrick DUBOSC, Benoit DESENLIS, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Françoise CARRIE

Monsieur le Président expose que les crédits votés au chapitre 41 sont insuffisants pour affecter les frais d'études à l'opération d'investissement, et ce, afin de procéder à l'amortissement du bien faisant suite à la réception de l'ouvrage.

D'autre part, les crédits ouverts pour l'opération 15 ont été affectés au chapitre 23 en lieu et place du chapitre 21. Aussi, il y a lieu de réaliser le transfert de ces crédits.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le montant du budget.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
21531 (21) : Réseaux d'adduction d'eau - 015	300 000,00	2315 (041) : Installation, matériel et outillage techniques	2 000,00
2315 (041) : Installation, matériel et outillage techniques	2 000,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 015	-300 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>2 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 000,00</b>

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'adopter la décision modificative du budget eau telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

**Le Président**  
**Francis DUPOUEY**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.